

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 6^e jour du mois de **mai** de l'an **2024**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
M. Adrien Beaudoin, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

Absences : Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Joël Nadeau, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-05-092

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le point « 7.4 : Demande d'un BAPE générique sur la filière éolienne » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point « 9.6 : Participation au souper bénéfice annuel du Symposium des arts des Danville » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024

2. INVITÉ(S) ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

- 2.1. Dépôt, présentation et adoption des états financiers 2023 – Groupe RDL
- 2.2. Première période de questions des citoyens et citoyennes

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Avril 2024
- 3.2. Journal de facturation – Avril 2024
- 3.3. Bourse de la persévérance scolaire 2023-2024 – Appel de candidatures
- 3.4. Versement de l'aide financière concernant le Programme TECQ 2019-2023
- 3.5. Fin de semaine des ventes de garage gratuites (17 au 20 mai 2024)
- 3.6. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

4. LÉGISLATION

- 4.1. Mandat à Cain Lamarre pour le retrait des constats 2023-04-001 et 2023-04-002

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Résiliation de l'entente avec Escouade Canine MRC

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1. Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de comptes 2023
- 6.2. Participation au Rendez-vous sur l'avenir du transport collectif organisé par l'Union des municipalités du Québec

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 7.1. Dépôt des états financiers du site d'enfouissement de la MRC des Sources
- 7.2. COPERNIC – Adhésion 2024-2025
- 7.3. Engagement de la municipalité pour la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15
- 7.4. *Demande d'un BAPE générique sur la filière éolienne*

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Liste des permis émis du mois d'avril 2024
- 8.2. Contrat à MIRE architecturale pour l'accompagnement de la planification des travaux dans le Centre Le Camillois
- 8.3. Demande de dérogation mineure DM2024-02 pour l'immeuble situé au 74, 9^e et 10^e Rang, lot 6 078 118
- 8.4. Demande de permis assujetti au Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 176, rue Miquelon, lot 6 078 251
- 8.5. Demande de permis assujetti au Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 166, rue Miquelon, lot 6 078 239
- 8.6. Communauté nourricière - Plan d'action 2024 (PDCN)

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1. Embauche au poste de coordination et aux postes d'animation au Service d'animation estivale 2024
- 9.2. Dépôt au Programme de relance du sport et du loisir en Estrie
- 9.3. Dépôt au Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Volet 2
- 9.4. Participation au Tournoi de golf du maire de Val-des-Sources
- 9.5. Participation à l'événement Bouge pour la santé
- 9.6. *Participation au souper-bénéfice annuel du Symposium des arts de Danville*

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

11. CORRESPONDANCE

- 11.1. Copie de la correspondance

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2024-05-093

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ(S) PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

2024-05-094

2.1 Dépôt et adoption des états financiers 2023

CONSIDÉRANT QUE Madame Caroline Leduc, de la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL, a présenté les états financiers de la Municipalité aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité termine son année financière avec un déficit de vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-huit dollars (29 688 \$) sur un budget total d'un million trois cent vingt mille neuf cent soixante-quatorze dollars (1 320 974 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'article 176,1 du *Code municipal* prévoit le dépôt et l'adoption du rapport financier consolidé;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil dépose et accepte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2023.

ADOPTÉE

2.2 Première période de questions des citoyens et citoyennes présentes

Aucune personne présente.

3 Administration générale et financement

2024-05-095

3.1 Adoption des comptes à payer – Avril 2024

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 23 mars au 25 avril 2024 au montant de soixante-treize mille neuf cent soixante-dix dollars et six cents (73 970,06 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Avril 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois d'avril 2024 déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

2024-05-096

3.3 Bourse de la persévérance scolaire 2023-2024 – Appel de candidatures

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite souligner la persévérance scolaire chez les jeunes de son territoire;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité offre une bourse d'études au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) à un jeune finissant remplissant les conditions suivantes :

- Avoir fait ses études sans interruption volontaire de plus de 24 mois maximum, et ce, dans le respect des normes du ministère de l'Éducation;
- Être âgé de 25 ans et moins;
- Obtenir son diplôme d'études secondaires (DES) ou son diplôme d'études professionnelles (DEP) ou son attestation de spécialisations professionnelles (ASP) du ministère de l'Éducation dans l'année scolaire 2023-2024;
- Être citoyen et avoir son adresse principale de résidence lors de la fin des études sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille;
- Les étudiants désirant se prévaloir de cette bourse devront apporter une copie de leur diplôme au bureau municipal avant le 30 septembre 2024, le tirage au sort ayant lieu au conseil d'octobre.

QUE la Municipalité annonce le tirage de cette bourse dans le journal local le Babillard, dans le Saint-Camille en bref ainsi que sur les réseaux sociaux.

ADOPTÉE

3.4 Versement de l'aide financière concernant le programme TECQ 2019-2023

Le maire mentionne aux personnes présentes que la Municipalité a reçu l'aide financière du Programme TECQ 2019-2023 pour les travaux de voirie 2023, au montant de soixante-six mille trois cent cinquante-cinq dollars et quarante-huit cents (66 355,48 \$).

2024-05-097

3.5 Fin de semaine des ventes de garage gratuites

***Il est proposé par Martine Lanctôt
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité décrète que la fin de semaine des ventes de garage gratuites soit durant le 17, 18, 19 et 20 mai 2024.

QUE le Toit des Quatre-Temps soit disponible et gratuit pour tous ceux qui souhaitent s'y installer durant cette fin de semaine.

QUE la Municipalité demande aux citoyens et citoyennes participants de l'aviser afin que celle-ci puisse préparer et publier une liste des endroits à visiter.

ADOPTÉE

2024-05-098

3.6 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

CONSIDÉRANT QUE la norme SP3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) est entrée en vigueur pour les exercices financiers terminant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la mise hors service d'une immobilisation corporelle est l'action de retirer cette immobilisation du service de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle norme prévoit qu'un passif soit comptabilisé afin de prévoir les sommes pour la décontamination en cas de mise hors service d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des immeubles à risque de contamination a été remise aux membres du conseil municipal et qu'un seul immeuble a un potentiel risque de contamination;

CONSIDÉRANT QU'aucune analyse du potentiel risque de contamination n'a été effectuée et que celle-ci devra être faite afin de déterminer l'estimation des coûts des travaux en cas de mise hors service;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil ait pris connaissance de la liste des immeubles à risque de contamination et qu'il y a seulement le Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, qui présente ce risque.

QU'une analyse soit faite par un expert en 2024 pour déterminer s'il a bel et bien contamination et, si oui, les coûts des travaux de décontamination à exécuter par rapport à cet immeuble en cas de mise hors service.

QU'au terme de cette analyse, pour l'immeuble situé au 157, rue Miquelon, l'obligation de mise hors service entrainera la constitution d'un fonds dédié à cela.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2024-05-099

4.1 Mandat à Cain Lamarre pour le retrait des constats 2023-04-001 et 2024-04-002

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a produit deux constats d'infraction en 2023 pour un dossier de nuisance et d'entreposage de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le constat pour l'entreposage ne peut être émis puisque notre règlement de zonage manque de précision;

CONSIDÉRANT QUE les constats risquent d'être contestés vu le manque de précision dans notre règlement de zonage;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal mandate Cain Lamarre afin de représenter la Municipalité dans le retrait des constats 2023-04-001 et 2024-04-002.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-05-100

5.1 Résiliation de l'entente avec Escouade Canine MRC

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a révoqué le permis d'Escouade Canine MRC pour leurs opérations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une entente avec eux, notamment pour la gestion des chiens dangereux;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, la Municipalité ne peut garder une telle entente avec Escouade Canine MRC;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille résilie son entente avec Escouade Canine MRC selon les modalités prévues à l'entente.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2024-05-101

6.1 Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de comptes 2023

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-onze dollars (126 691 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations versées à la Municipalité du canton de Saint-Camille visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes municipales représentent un montant de cent cinquante-quatre mille vingt-neuf dollars (154 029 \$) pour les travaux d'été et de cent trente-huit mille sept cent trente-sept dollars (138 737 \$) pour les travaux d'hiver;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la

responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

2024-05-102

6.2 Participation au Rendez-vous sur l'avenir du transport collectif organisé par l'Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec organise un Rendez-vous sur l'avenir du transport collectif au Québec le 10 mai 2024;

CONSIDÉRANT les enjeux de la Société de transports collectifs des Sources (STC des Sources);

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise M. Philippe Pagé, maire, à participer à cet événement du 10 mai prochain, au coût de soixante-quinze dollars (75 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt des états financiers du site d'enfouissement de la MRC des Sources

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers 2023 du site d'enfouissement de la MRC des Sources.

2024-05-103

7.2 COPERNIC (Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet – Adhésion 2024-2025)

CONSIDÉRANT QUE COPERNIC est l'organisme de Concentration pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à COPERNIC pour un montant de cinquante dollars (50 \$) pour la période 2024 – 2025.

ADOPTÉE

2024-05-104

7.3 Engagement de la municipalité pour la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15

CONSIDÉRANT le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations;

CONSIDÉRANT les objectifs provinciaux de conservation de 30 % du territoire québécois d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE les entités municipales, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

CONSIDÉRANT l'existence de plusieurs planifications à l'échelle de la MRC des Sources qui prévoient des actions en lien avec la protection de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a déjà adopté un plan d'action (En mode solutions nature) visant à augmenter la captation de CO2 sur son territoire et à favoriser la préservation des milieux naturels favorables à la biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une démarche non contraignante pour les municipalités;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à protéger la biodiversité en adhérant à la démarche de la COP15.

QUE la Municipalité s'engage à encourager les initiatives de suivi, de maintien et d'amélioration de l'état de la biodiversité.

QUE la Municipalité s'engage à participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés, notamment via le plan d'action En mode solutions nature, en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides riverains ainsi que les espaces naturels à proximité.

QUE la Municipalité s'engage à soutenir les projets d'aires protégées sur son territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030.

QUE la Municipalité s'engage à encourager les initiatives de protection intégrales et durables des habitats d'espèces à situation précaire.

QUE la Municipalité s'engage à contribuer à un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation.

QUE la Municipalité s'engage à favoriser l'accès à des milieux naturels pour les citoyens.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT le développement rapide de projets éoliens sur le territoire agricole et habité du Québec;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, le territoire cultivable ne représente que 2% du territoireⁱ;

CONSIDÉRANT QUE cela ne représente que 0,28 hectare cultivable par habitantⁱⁱ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité et l'autonomie alimentaire sont essentielles;

CONSIDÉRANT QUE toute réduction du territoire cultivable menace la sécurité et l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé à ce jour 99 % des demandes de dérogations pour l'installation d'éoliennes en milieu agricoleⁱⁱⁱ;

CONSIDÉRANT le rapport de Janique Lambert, commissaire au développement durable du Québec, publié le 25 avril 2024 et soulignant que les terres agricoles sont « *essentielles à l'autonomie alimentaire de la population et au développement du secteur bioalimentaire. Il importe donc d'assurer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures* »^{iv};

CONSIDÉRANT les propos du premier ministre, François Legault, que « *l'autonomie alimentaire c'est... une priorité.* »^v;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne, a déclaré le 20 février 2024 au sujet des projets éoliens qu'il faut « *tout faire pour ne pas être en zone agricole* »^{vi};

CONSIDÉRANT les propos de Martin Damphousse, président de l'Union des municipalités du Québec au sujet de l'emplacement des éoliennes : « *on peut assurément les placer en dehors des belles terres agricoles* »^{vii};

CONSIDÉRANT les propos de Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités au sujet de l'emplacement des éoliennes : « *il n'y a pas personne qui vise de mettre ça nécessairement en terres agricoles quand ils ont le choix.* »^{viii};

CONSIDÉRANT la position de Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles du Québec, au sujet du développement éolien au Québec : « *on veut que ça se fasse à l'extérieur des terres agricoles.* »^{ix};

CONSIDÉRANT les nombreuses préoccupations citoyennes relatives à la santé animale et humaine, à la biodiversité et à l'environnement, entre autres, soulevées depuis plusieurs mois aussi bien dans notre municipalité que dans notre MRC et ailleurs au Québec, au sujet du développement de la filière éolienne;

CONSIDÉRANT que ces questions demeurent sans réponses claires et satisfaisantes^x;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence de répondre à ces préoccupations compte tenu de l'objectif d'Hydro-Québec de tripler le nombre d'éoliennes sur le territoire d'ici 2035^{xi};

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne, en dépit de l'article 95.10 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui prévoit que « *les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations... doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique* »;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'un BAPE générique serait le meilleur outil pour faire cette analyse d'ensemble et répondre aux préoccupations des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de Saint-Camille que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité et agricole soient éclairés par le biais d'un BAPE générique;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), « *le BAPE a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « *tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert* »;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de Saint-Camille prenne position en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne.

QUE le conseil municipal de Saint-Camille demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charrette, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

DE transmettre cette résolution aux personnes et organismes suivants en réitérant la position du conseil et en leur demandant de l'adopter, de l'appuyer ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'exiger la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne :

- Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charrette;
- Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne;
- La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest;
- Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Pierre Fitzgibbon;
- Le premier ministre, François Legault;
- Le ministre responsable de la région de l'Estrie, François Bonnardel;
- André Bachand, député de Richmond;
- Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;

- Martin Dampousse, président de l'Union des municipalités du Québec;
- Marc Tanguay, chef du parti Libéral du Québec;
- Gabriel Nadeau-Dubois et Christine Labrie, co-porte-parole de Québec solidaire;
- Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du parti-Québécois;
- Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec;
- Martine Ouellet, cheffe de Climat Québec;
- Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles;
- Michel Brien, président de l'Union des producteurs agricoles - Estrie;
- Les municipalités de la MRC des Sources;
- La MRC des Sources;
- Carole-Anne Lapierre, Alliance SaluTERRE;
- Normand Beaudet, Fondation Rivières;
- Mélanie Busby, Front commun pour la transition énergétique;
- Philippe Duhamel, Regroupement vigilance énergie Québec;
- Rachel Fahlman, Vent d'élus.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'avril 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés en avril 2024.

2024-05-106

8.2 Contrat à MIRE architecturale pour l'accompagnement de la planification au Centre Le Camillois

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un carnet de santé du Centre Le Camillois;

CONSIDÉRANT QUE ce carnet de santé a révélé l'importance d'effectuer des travaux majeurs afin d'assurer la pérennité de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de plusieurs fournisseurs;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité mandate MIRE architecturale pour procéder à la planification des travaux et des plans et devis pour le Centre Le Camillois.

QUE ce mandat soit au coût de vingt-trois mille trois cents dollars (23 300 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2024-05-107

8.3 Demande de dérogation mineure DM2024-02 pour l'immeuble situé au 74, 9^e et 10^e Rang, lot 6 078 118

M. Pierre Bellerose déclare son intérêt et quitte la séance à 19 h 35.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un garage adjacent à la résidence principale située 24 mètres de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT QUE cette construction est dérogatoire, puisque pour la zone Rub22, la grille de spécification stipule que: la marge de recul latérale minimale pour un bâtiment principal est de 30 mètres. La demande vise donc à permettre la construction d'un garage à 24 mètres, soit 6 mètres trop près de la limite de lot avant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de permis assujetti à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 74, 9^e et 10^e Rang, lot 6 078 118;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la construction d'un garage adjacent à la résidence principale;

CONSIDÉRANT QUE la résidence principale a été implantée à 24 mètres de la limite de lot avant alors que le règlement de zonage exige une marge de recul avant de 30 mètres;

CONSIDÉRANT QUE permis a été délivré pour la construction de la résidence (2006-11) et que la résidence a été construite selon les normes prescrites dans le permis;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du garage proposé se trouve dans le prolongement de la façade avant du bâtiment principal, soit à environ 25 mètres de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise la délivrance de permis de la demande de dérogation mineure DM2024-02.

ADOPTÉE

M. Pierre Bellerose réintègre la séance à 19 h 37.

2024-05-108

8.4 Demande d'un permis soumis au Plan d'intégration et d'implantation architecturale pour l'immeuble situé au 176, rue Miquelon, lot 6 078 251

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis, datée du 27 mars 2024, pour la rénovation d'un bâtiment principal situé sur le lot 6 078 251, au 176, rue Miquelon, a été soumise au service d'urbanisme de la municipalité de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au Règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la rénovation respecte l'esprit et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de permis soumise au PIIA;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise la délivrance de permis pour l'immeuble situé au 176, rue Miquelon, lot 6 078 251, soumis au PIIA.

ADOPTÉE

2024-05-109

8.5 Demande d'un permis soumis au Plan d'intégration et d'implantation architecturale pour l'immeuble situé au 166, rue Miquelon, lot 6 078 239

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis, datée du 18 avril 2024, pour la rénovation d'un bâtiment principal situé sur le lot 6 078 239, au 166, rue Miquelon, a été soumise au service d'urbanisme de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est assujettie au Règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la rénovation respecte l'esprit et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de permis soumise au PIIA;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise la délivrance de permis pour l'immeuble situé au 166, rue Miquelon, lot 6 078 239, soumis au PIIA.

ADOPTÉE

2024-05-110

8.6 Communauté nourricière – Plan d'action 2024 (PDCN)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'un Plan de développement d'une communauté nourricière en 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est ressorti plusieurs actions à mettre en place lors des consultations publiques;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la communauté nourricière a été proposé aux porteurs des actions figurant dans ce plan et que tous feront leur possible pour réaliser leurs actions prévues;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Martine Lanctôt
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil municipal adopte le plan d'action 2024 de la communauté nourricière.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2024-05-111

9.1 Embauche au poste de coordination et aux postes d'animation pour le Service d'animation estivale 2024

M. Pierre Bellerose déclare son intérêt et quitte la séance à 19 h 39.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a repris la gestion du Service d'animation estivale en 2024;

CONSIDÉRANT QU'il était opportun d'embaucher une personne à la coordination du service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'affichage du poste de coordination et des postes d'animation;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues se sont tenues pour les deux postes et le comité de sélection a fait sa recommandation d'embauche au conseil municipal;

***Il est proposé par Martine Lanctôt
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE Mme Mélodie Larrivée soit embauchée à titre de coordonnatrice du Service d'animation estivale 2024 aux conditions prévues dans la politique des conditions de travail des employés municipaux.

QUE M. Félix Brière, Mme Coralie Charland, Mme Éloane Fontaine et Mme Kiara Manseau soient embauchés au poste d'animation du Service d'animation estivale au salaire minimum.

ADOPTÉE

M. Pierre Bellerose réintègre la séance à 19 h 40.

2024-05-112

9.2 Dépôt au Programme de relance du sport et du loisir en Estrie

CONSIDÉRANT QUE Conseil Sport Loisirs de l’Estrie (CSLE) a lancé un Programme de relance du sport et du loisir en Estrie et que la Municipalité souhaite déposer dans ce programme;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d’une demande de financement pour un montant total de cinq mille six cents dollars (5 600 \$) dans le cadre du Programme du CSLE pour la réalisation du projet suivant « Pérennisation de la structure du Service d’animation estivale de Saint-Camille.

QUE le conseil municipal désigne Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, signataire de la présente demande et responsable de fournir tous les documents ou renseignements requis au CSLE en en assurer le suivi auprès de celui-ci.

ADOPTÉE

2024-05-113

9.3 Dépôt au Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Volet 2

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bandes des communautés autochtones dans la mise en œuvre de mesures ou projets prévus au plan d’action issu d’une PFM en vue d’assurer aux familles l’accès à des ressources ou à des services nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite présenter, en 2024-2025, dans le cadre de ce programme, une demande d’aide financière admissible pour l’élaboration d’une politique familiale pour la réalisation des projets prévus au plan d’action issu d’une PFM;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autoriser Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, à signer au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille tous les documents relatifs à la demande d’aide financière présentée en 2024-2025 dans le cadre de ce programme et, si la demande est acceptée par le Ministère, la convention d’aide financière liée à ce même programme;

QUE le conseil confirme que Mme Martine Lanctôt, conseillère et mairesse suppléante, est l’élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

2024-05-114

9.4 Participation au Tournoi de golf du maire de Val-des-Sources

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une invitation pour participer au Tournoi de golf du maire de Val-des-Sources qui aura lieu le 31 mai 2024, au coût de cent vingt-cinq dollars (125 \$) par participant, taxes en sus;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la participation de M. Adrien Beaudoin, conseiller et Mme Christiane Bonneau, conseillère, à participer au Tournoi de golf du maire de Val-des-Sources au coût de cent vingt-cinq dollars (125 \$) par personne, taxes en sus.

ADOPTÉE

2024-05-115

9.5 Participation à l'événement « Bouge pour la Santé »

CONSIDÉRANT QUE l'événement Bouge pour la santé, organisé par le CIUSSS de l'Estrie-CHUS, est organisé aux bénéfices des gens de la MRC des Sources ayant des problèmes de santé critique et que l'événement aura lieu le 1^{er} juin 2024;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la participation de M. Philippe Pagé, maire, et M. Enzo Marceau, conseiller, à participer à l'événement « Bouge pour la santé » organisé par le CIUSSS de l'Estrie-CHUS du 1^{er} juin 2024.

ADOPTÉE

2024-05-116

9.6 Participation au souper-bénéfice annuel du Symposium des arts de Danville

CONSIDÉRANT QUE le Symposium des arts de Danville organise son souper-bénéfice annuel le 10 mai 2024 et que la Municipalité a reçu une invitation;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise M. Enzo Marceau, conseiller, à participer au souper annuel du Symposium des arts de Danville du 10 mai prochain, au coût de soixante-quinze dollars (75 \$).

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune personne présente.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

12.1 Conseil consultatif agricole de la MRC des Sources

M. Bellerose mentionne qu'il a participé à un Conseil consultatif agricole de la MRC des Sources dont le Règlement d'abattage d'arbres et la récupération des plastiques agricoles.

2024-05-117

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 45

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire

ⁱ [L'agriculture au Québec](#), UPA, consulté le 28 avril 2024.

ⁱⁱ [Nos terres agricoles sont-elles réellement notre garde-manger?](#), 16 septembre 2023.

ⁱⁱⁱ [La filière batterie menace le territoire agricole, constate le MAPAQ](#), 28 septembre 2023.

^{iv} [Québec n'en fait pas assez pour empêcher la dégradation des terres agricoles](#), 25 avril 2024.

^v [Protection des terres : questionnement sur l'emplacement des éoliennes](#), 29 juin 2023.

^{vi} [Le ministre de l'Agriculture réticent aux éoliennes sur les terres agricoles](#), 20 février 2024.

^{vii} [Protection des terres : questionnement sur l'emplacement des éoliennes](#), 29 juin 2023.

^{viii} Ibid.

^{ix} Ibid.

^x [TES Canada : la MRC de Mékinac interpelle le ministre Fitzgibbon](#), 25 avril 2024.

^{xi} [Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère](#).